ACHETEZ VOS

CIGARES, CIGARETTES & TABACS

Chez ED. L. ZELL, à l'angle des rues Canal et Carondelet,

P. O. Box 374. NOUVELLE-ORLEANS.

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI MATIN, 25 JUILLET.

FEUILLETON

LA TRÉSORIÈRE.

PAR AMÉDÉE ACHARD.

I

On voyait encore en 1830, dans cette partie du département de Maine-et-Loire qui confine à la Touraine, un vieux château dont le nom provenait d'un trésor que l'un des anciens seigneurs du pays avait découvert en faisant creuser les fondations de son manoir. Le canon des guerres civiles avait jeté bas les remparts et les tourelles qu'on avait remplacées par de nouvelles constructions, en conservant çà et là quelques débris de la Trésorière, autour de laquelle les Anglais de Salisbury et les Ligueurs du duc de Mayenne avaient promené leurs arbalètes et leurs arquebuses. Ce qui restait du donjon avait été ramené, par les injures du temps, aux modestes proportions d'un colombier; toute trace des douves avait presque entièrement disparu. De gros lierres couvraient de leurs vertes frondaisons, quelques pans de murs à l'angle desquels une échauguette rappelait encore les souvenirs du passé.

La Trésorière appartenait alors à une vieille dame, qui après une longue vie toute mêlée d'événements divers, était venue chercher un abri sous le toit vénérable de cette antique habitation. Arrivée à cet âge où la pensée se nourrit de souvenirs, Mme d'Estraines partageait les longues heures de sa solitude entre d'interminables tapisseries qu'elle brodait patiemment au tambour depuis bientôt une quinzaine d'années et la lecture d'innombrables volumes de mémoires, où elle retrouvait, en déshabillé, l'histoire du dernier siècle durant lequel elle avait joué un certain rôle. Tour à tour adonnée à la plus aimable galanterie, ou recevant à sa table mondaine les philosophes que les grands seigneurs avaient mis à la mode, la marquise avait rapporté de ces temps lointains, un grand fonds d'indulgence et des douceurs d'habitudes qui conservaient à son esprit, la grâce et la fraîcheur de la jeunesse. Maintenant pieuse et bienfaisante, entourée des respects et de l'estime de tous et presque honorée de vivre, elle attendait que la mort vînt la prendre, comme un flot emporte une épave oubliée sur un flot. Elle était en quelque sorte lasse d'avoir vu trop de choses.

Un jour, étant occupée à lire un tome de la correspondance de Grimm, elle entendit rouler sur le gazon de l'avenue une voiture de poste qui arrivait au grand galop. Les sonnettes tintaient au cou des chevaux, blancs d'écume, et les postillons faisaient claquer leurs fouets. Avant même que la marquise eut fermé le volume et tiré ses lunettes, toute surprise de cette brusque apparition, elle se sentit joyeusement embrassée sur les deux joues par une jeune femme qui venait de sauter de la calèche de voyage et de franchir le perron du château avec la vivacité d'un page.

—Comment, c'est toi, ma nièce! s'écria Madame d'Estraines en rendant à la nouvelle venue caresse pour caresse.

—Eh oui, moi, votre nièce, Louise de la Saulnaie, mais je ne suis pas seule; mon cher oncle, M. d'Ochbon m'accompagne.... nous émigrons.

—Bonté du ciel! s'écria Mme d'Estraines qui joignit les mains, tu prononces des mots dont, j'imagine, tu ne comprends pas la terrible signification. A quel propos cette émigration dont tu parles d'un air si gai?

—Quoi! ce pays est il donc si barbare que vous ignoriez?

—Non, non, Louise, reprit la marquise en secouant tristement la tête, j'ai entendu parler de quelque chose comme d'une révolution.

—Une émeute, ma tante, une simple émeute, dont le bon droit aura prochainement raison!

—Je sais, je sais! Mes amis d'autrefois, quand ils partaient pour l'Allemagne ou l'Angleterre, tenaient le même langage.... La prise de la Bastille, ce n'était qu'une émeute!.... Je le croyais aussi, moi qui te parle, mais depuis lors j'ai vu un si grand nombre d'événements et subi tant de secousses que rien ne m'étonne plus.

Mme d'Estraines soupira, puis, avec un bon sourire et serrant entre ses mains la main fine et souple de sa nièce:

C'est donc pour cela que mon frère et toi vous êtes partis! ajouta-t-elle. Si j'avais été là vous ne l'auriez point fait. Les absents ont toujours tort, ma chère, et je m'étonne que M. d'Ochbon, qui doit avoir quelque expérience, ne l'ait pas compris.

—De bons gentilshommes pourraient-ils sanctionner par leur présence l'existence d'un gouvernement usurpateur? s'écria Mme de La Saulnaie d'un air superbe. J'ai prouvé à mon oncle que sa dignité lui faisait un devoir de me suivre et il m'a suivie. D'ailleurs, le gouvernement qui a renversé le trône du roi Charles X, ne tardera pas à être renversé de même et....

Un sourire d'incrédulité passa sur le visage pâle de la marquise, qui interrompit doucement Mme de la Saulnaie.

—Rien ne dure, si ce n'est l'illusion, murmura-t-elle. Ce qui me console en attendant, c'est que pour émigrer vous ayez dirigé votre course du côté de la Loire, au lieu de la pousser du côté du Rhin ou de la Manche. C'est à la fois plus près et moins dangereux!

Mme de la Saulnaie allait répliquer à ce petit discours où perçait une pointe de raillerie, lorsque posant sa main encore belle sur le bras de sa nièce:

—Avez-vous soupé? ajouta la marquise.

—Point encore, je l'avoue; il est des circonstances solennelles où l'on ne pense pas à tout.

—Alors mettons-nous à table.... Vous me direz des nouvelles de mes perdrix rouges tout en causant, et je sais mon frère trop gourmand pour n'y point faire honneur.

La comtesse de la Saulnaie passait pour l'une des plus séduisantes femmes de la cour du roi déchu. Veuve depuis deux ou trois années d'un officier des gardes du corps, elle n'avait pas tardé à oublier son mari au milieu des plaisirs qui l'entouraient, ce qui était cause que si on lui accordait beaucoup du côté de la grâce et de l'esprit, on lui accordait moins du côté du cœur. Il faut considérer cependant que Mme de la Saulnaie n'était point sans excuse. Le comte était de son vivant un assez vilain homme, plus occupé de ses chevaux que de sa femme. Il l'a négligeait même assez volontiers pour siéger au sein d'une commission où de graves personnages étudiaient le plus sérieusement du monde, l'importante question des passementeries et des éperons dans leurs rapports avec l'amélioration de la cavalerie; si bien qu'après sa mort, lorsque le temps du deuil fut expiré, sa veuve n'eut rien de plus pressé que de rentrer dans un monde qu'elle pleurait et qui la regrettait.

Tout entraînée qu'elle fût par ce vif mouvement de fêtes brillantes et d'élégances raffinées qui donnèrent tant d'éclat aux dernières années la Restauration, Mme de la Saulnaie avait conservé encore assez de bon sens pour comprendre que, dans sa position isolée, gaie, jeune et belle, un chaperon lui était nécessaire.

Un matin, donc, elle s'en alla chez son oncle, M. d'Ochbon, traînant après elle, dans une grande voiture, toutes sortes de caisses et de cartons, où la moitié de sa garde-robe tenait à peine. Chemin faisant elle riait aux éclats en pensant à la mine que le bonhomme allait faire quand il aurait connaissance de son projet. Le baron, déjà tout étonné quand Mme de la Saulnaie pénétra chez lui comme un tourbillon, le fut bien davantage encore lorsqu'elle lui eut fait part de l'intention qu'elle avait de s'établir dans son hôtel.

—Vous, chez moi! s'écria-t-il d'un air épouvanté.

—Moi, chez vous, répliqua-t-elle tranquillement, tandis que sa femme de chambre et deux valets de pied rangeaient les caisses en ordre de bataille autour du salon.

—C'est que vous allez faire beaucoup de bruit, reprit il.

—Un peu, c'est vrai, mais tout à l'heure, vous m'en remercierez. Vous avez un grand vieil hôtel qui s'ennuie d'être si tristement habité par un homme tout seul. J'ai cru de mon devoir d'en égayer les galeries, où l'on ne voit jamais personne, et les appartements qui dorment du matin au soir. Je mets ma bonne humeur au service de leur gravité, et vous verrez que l'hôtel ne s'en portera que mieux.

Et comme le baron hochait la tête:

—D'ailleurs, ajouta-t-elle en se croisant les bras d'un air mutin, ma jeunesse un peu étourdie a besoin d'un mentor qui soit homme du monde. C'est vous que j'ai choisi pour cet emploi honorable et délicat qui demande autant d'esprit que de prudence. Cette confidence achevée, aurez-vous bien le courage de me renvoyer?

Forcé dans ses derniers retranchements, M. d'Ochbon embrassa Mme de La Saulnaie sur les deux joues, et le tapage succéda au silence dans le grand hôtel de la rue de Varennes.

Ce fut au milieu de distractions de toutes sortes, dont la comtesse avait le génie, que la révolution de Juillet éclata comme un coup de tonnerre. M. d'Ochbon éprouva d'abord plus de surprise que d'indignation. Dans la ferveur, on pourrait presque dire dans la naïveté de son dévouement pour ses maîtres, il n'avait jamais arrêté sa pensée sur la possibilité d'une pareille catastrophe. Il assistait aux événements qui bouleversaient la France, après avoir couvert Paris de barricades, comme à une douloureuse fantasmagorie dont le sens lui échappait. Cela ne pouvait pas durer, se disait-il, et de bonne foi, chaque matin, il croyait qu'un miracle allait ramener dans sa capitale le roi qu'il avait aimé et servi.

Il y avait dans cette croyance inébranlable en quelque sorte religieuse, quelque chose qui touchait et que ne peuvent comprendre les âmes d'aujourd'hui. Mais Mme de la Saulnaie à qui sa jeunesse inspirait plus d'ardeur, était incapable de rester longtemps sous le poids de sa stupéfaction. En toute occasion, se colère s'exhalait en paroles véhémentes contre l'émeute qui, en brisant un trône, avait rompu la chaîne de ses plaisirs. Elle le trouvait ridicule [illegible] pour [illegible] Que [illegible] Que [illegible] à la France pour [illegible] suspectée à l'étranger? Les bals officiels n'étaient-ils pas beaux et brillants? Les femmes de la cour, spirituelles et jolies? Les hommes honnêtes et braves? Tout enfin n'était-il pas pour le mieux dans le plus aimable des royaumes et la plus joyeuse des villes? Il y avait bien au fond de raison, quand on causait, dans cette philippique, dont elle improvisait à toute heure les objurgations, mais cette ville capable de pareilles sottises, si laides et si grossières, elle la prenait en horreur.

Bientôt la comtesse vit partir une à une ses connaissances les plus intimes, jalouses de protester par leur absence contre les audaces du gouvernement révolutionnaire. On ne doutait pas dans les cercles du faubourg Saint-Germain que cette manifestation, en même temps qu'elle était un témoignage de la fidélité gardée, ne posât d'un grand poids dans la balance des affaires publiques. Entraînée par cet exemple, Mme de la Saulnaie fit donc bravement préparer une voiture de voyage, commanda des chevaux de poste, et enlevant M. d'Ochbon, qui se laissa faire, partit un beau matin pour l'Anjou. Elle n'était point fâchée en obéissant à la mode de faire un peu d'héroïsme à son tour.

(A continuer.)

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIÈME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874:		
Incendies	$80,802 35	
Mer	37,309 14	
Rivières	59,760 38	
	$197,372 97	
En plus, risques non expirés le 31 mars 1873	16,813 77	
	214,187 74	
En moins, primes non expirées le 31 mars 1874	15,746 00	
		$198,441 74
Payé, pertes par l'incendie	61,302 47	
Payé, pertes sur mer	11,591 14	
Payé, pertes sur les rivières	20,191 89	
	93,175 29	
Payé, réduction (rebate)	20,907 34	
Payé, réassurance	9,049 47	
Payé, primes remboursées	1,217 66	
Payé, taxes	3,194 45	
Payé, dépenses casuelles	1,820 81	
Payé, loyer	5,047 56	
Payé, dépenses, salaires, &c	15,192 80	
Payé, dividende	136 00	
	154,398 91	
En moins, profits et pertes et intérêt	22,607 05	
		141,792 86
Bénéfice net		$56,650 18

ACTIF.

Effets à recevoir	$754,148 86
Meubles	4,963 85
Actions Harbor Boat	500 00
Bons de la ville	1,320 00
Effets en voie de recouvrement, net	46,769 86
En caisse	125,648 74
	$961,104 33

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, pardevant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle Orléans, 13 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il a été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 14avril—1m

---

DIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL.

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874		$150,482 06
Sur les risques d'incendie	80,038 86	
Sur les risques maritimes	14,363 80	
Sur les risques de rivières	6,128 86	200,382 06
Pertes payées dans la même période savoir:		
Sur les risques d'incendie	25,256 85	
Sur les risques maritimes	6,835 07	
Sur les risques de rivières	1,130 11	33,221 72
		67,260 60
Moins sont remis aux as	7,315 04	
Taxes	7,930 77	
Réassurances	6,709 49	
Loyer	2,250 77	
Primes retournées	1,091 69	
Profits et pertes, dépenses, intérêts en moins	16,090 66	41,273 94
Réserves pour les risques non terminées au 30 avril 1874		$25,986 66
Actif de la Compagnie:		
Prêts garantis par premières hypothèques dans cette ville		[illegible]
Prêts sur gages		[illegible]
Effets pour primes à courte échéance		[illegible]
Actions de banque et autres actions		[illegible]
Biens fonciers		17,461 81
Primes en voie de perception		15,410 00
En banque		54,492 99
Total de l'actif		$273,836 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce 18 mai 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. No. 140, rue Gravier. 19 mai—1m

---

Germania Insurance Company.

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé $300,000

Assurances contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO ..... Président
H. ZUBERBIER ..... Vice-Président
EMIL MAIER ..... Premier Secrétaire
H. E. MARBURG ..... Second Secrétaire
F. BERGER ..... Inspecteur

Directeurs:

Geo. Binder, (maison Lonsadier & Binder)
A. H. Braughn (maison Braughn, Buck & Dinkelspiel)
P. W. Dielmann, (maison Miller & Dielmann)
R. Greissinger, (maison Clason & Co.)
W. Goldenbow, (maison Goldenbow & Kelly)
G. L. L. Mayer, (maison Mayer Bros.)
L. Reder, (maison L. Reder & Co.)
Frank Vatter, (maison Vatter & Blank)
H. Zuberbier, (maison Schneider & Zuberbier)
F. M. Zeigler, (maison Schmidt & Zeigler)

J. Armbruster,	J. Kohn,
Adam Gaisser,	Louis Grunewald,
Jacob Hassinger,	H. F. Klumpp,
Hy. Oerting,	H. Schals,
Thomas Schorr,	R. F. Theurer,
P. Thormählen,	J. J. Weckerling,
J. Voelkel,	Fred. Del Bondio.

7 mars—1m

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé $500,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participantes—payables au comptant.

—EXTRAIT DE L'ETAT.—

ANNUEL DE 1873:

Montant net des primes	$327,767,64
Escompte et intérêt	44,087,22—371,854,86
Pertes, dépenses, taxes, etc.	188,383,96
Réserves et dividende sur le capital	32,814,70 — 244,147,66
Bénéfice net	$27,707,21
Actif évalué aux taux du marché:	
Actions, Bons, Prêts et effets à recevoir	534,796,94
En caisse et primes en voie de recouvrement	$55,545,88—$690,342,72

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 61 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

- DIRECTEURS POUR 1874.—

JNO. G. GAINES,	JAMES SYRNES,
E. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
B. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	J. WEIS,
CHAS. MACREADY,	B. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALCUS,
GEO. JONAS,	R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP,	SCOTT McGEHEE,
G. M. BAYLY,	ISAAC L. HAAS.

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 19 juillet 1874.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 9 HEURES DU MATIN A MIDI jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

A.

Abascal Manuel	Giolune Olivieri
Ara'a Tomaso	Gepel Marco
Abascal Manuel Peres	Guilhermes Pierre
Amautia Vicenso	L.
Armand Pierre	Laffitan Jean
	Lacase Pierre
B.	Lafon Julien
Bertucci Guiseppe	Licciardi Francesco
Biaggio Angelico	Longo Pietro
	Labeigt Rémi
C.	M.
Catonnet A.	Maury François
Canevari Carlo	Marechal Antoine
Calivie Maria	Mauricio Klentario
Casasteni Cristofano	Masola Agostino
Capdevielle Mr	Milasso Giovanni
Canelle Mr	Mirabella Pasquale
Cauhapé Théodore	Monteio Indalecio
Cristina Vicenso	Mengel Germani
	Monrose J George
D.	P.
Danson Mr	Parvelle Michele
Detten J A	Pujol Dionisio
Dominie Giorgio	R.
Dujardin Ernest	Rameaso Gaetano
	S.
F.	Sgano Guiseppe
Fabre Léopold	T.
Favaloro Giovanino	Tranchina Salvatore
[illegible]	Taranto Bartolomeo
	V.
	Vaca Manuel Antonio
	Z.
	Zanetto Antonio

VAPEURS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] du Nord—

VILLE-DE-PARIS, [illegible], samedi, 25 juillet.
LAFAYETTE, [illegible], samedi, 8 août.
PEREIRE, [illegible], samedi, 22 août.

PRIX DU PASSAGE [illegible] POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $[illegible]; Seconde cabine, $[illegible].

Billets d'excursion à prix réduits.

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 55, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent, Gallier Court, Lettre H. N.-O. nov—42R

STEAMERS—LIVERPOOL Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux alléges.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambre expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, capt. Stewart.
STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.
STATE OF ALABAMA, 2500 tonneaux, capt. D. Flint.
STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Sadler.
STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Brown.
STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.
STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux.
STATE OF FLORIDA, 2500.
STATE OF INDIANA, 2500.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe.

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici.

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, Glascow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

STATE OF ALABAMA,

partira de son quai, poteau 23, Troisième district, vis-à-vis de la Presse de la Levée, le SAMEDI, 1er Août 1874.

N. B.—Les steamers de cette ligne partent aux jours indiqués.

Prix de passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessus mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glascow, Belfast, Queenstown, Londonderry	$85	$50	$36
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	95	60	40
Paris, Brême, Manheim, Norvége, Suède, Danemark	100	65	45

De la Nouvelle-Orléans à Glascow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la N.-O. à N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 25 Juillet et prendront à New York, le steamer "State of Indiana" qui part de New York, le MERCREDI, 29 Juillet, à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New-York.

Prix du passage (y compris le billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon	Entrep.
Belfast, Glascow	$118	
Liverpool, Londonderry	123	$45

La compagnie vend à bas prix des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande, et de l'Europe.

Les billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $[illegible] le billet; pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—à $[illegible] le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents, Au No 29 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans. 9juillet—1an

---

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

Départ:

De Brême.		De la Nlle-Orléans.
Strassburg	15 sept.	17 oct.
Frankfurt	29	31
Hannover	13 oct.	14 nov.
Köln	27	28

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres ..... $[illegible] en or.
Entrepont ..... [illegible]

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres ..... $[illegible] en or.
Entrepont ..... [illegible]

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres ..... $[illegible] en or.
Entrepont ..... [illegible]

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.

Pour plus de détails, s'adresser à

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 61 de la rue de l'Union. 8 août—1an

---

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeois-Américains.

Communication directe entre le Havre, Cherbourg, Hambourg et la Nouvelle-Orléans, par voie de Santander et de la Havane.

Les magnifiques steamers de la Compagnie:

Germania, Capt. Winzen,
Vandalia, Capt. Fanssen,
Saxonia, Capt. Nielsen.

—Partiront comme suit—

De Hambourg.	Du Havre.	De Santander.	De la Nlle-Orléans.
	"Vandalia."		
Janv. 28	Fév. 3	Fév. [illegible]	Mars 11
	"Germania."		
Mars 14	Mars 17	Mars 21	Avril 23

En partant de Hambourg, les steamers touchent au Havre, à Santander, à la Havane, et dans le voyage de retour ils touchent à la Havane, à Cherbourg, (éventuellement au Havre), pour embarquer ou débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR.

De la Nouvelle-Orléans à Cherbourg, ou à Hambourg:

Première Cabine, $150—Entrepont, $[illegible].

Du Havre, de Hambourg, de Southampton, à la Havane ou à la Nlle-Orléans:

Première Cabine, $150—Entrepont, $[illegible].

On peut obtenir des billets de passage du Havre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, etc., en s'adressant aux soussignés.

On signera des connaissements pour tous les ports du continent entre le Hâvre et Cronstadt.

MM. Focke Wilkens & Co., à Galveston, et M. Ernest Cucullu, à Mobile, ont été autorisés à signer des connaissements jusqu'au lieu de destination pour du fret expédié de Galveston ou de la Mobile en transbordements sur les steamers de la Compagnie de la Nouvelle-Orléans.

Pour plus amples informations, s'adresser à

WILLIAMS, RUPERTI & CIE., Agents-Généraux, 120, Rue de la Commune.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents-Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

F. BROMBERG, Mobile, Agents pour le Passage. 3août—1an

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants

KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Clapp commandant

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse DIMANCHE 26 juillet, à 8 h. A. M.

Passage ..... $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à:

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41. mai—1an

AGENTS DE L'ABEILLE

M. JUST COMES, à Donaldsonville, pour les paroisses Ascension, St-Jacques et Assomption.

M. FR. MACHET, Marchand, à Bâton-Rouge pour les paroisses de Ouest et Est-Bâton Rouge, Ouest et Est-Feliciana.

WILLIAM GIRARD, à Waterloo, paroisse de la Pointe-Coupée.

J. LANDREAU, Maître-de-poste à Hermitage, pour la paroisse de la Pointe-Coupée.

GEO. L. MAYER, Maître-de-poste à Marksville paroisse des Avoyelles.

A. MARIDAT, à la Nouvelle-Ibérie.

M. EMONET, à Léonville, paroisse St-Landry.

M. L. DUPLEIX, à Natchitoches.

M. WM. L. ROCHE, député Maître-de-poste Plaquemines, paroisse Iberville.

J. MILLET, à Franklin, paroisse Ste-Marie.

ALFRED GRADENIGO, St-Martinville.

VALERY THIBODEAU, Pont-Bre[illegible]

A. DURIO, Arnaudville.

M. PETETIN, Grand-Côteau.

ADRIEN GONSOULIN, Fausse-Pointe.

F. P. BEREAU, à la Passe-Christian.

A. NEVEU, Vermillionville.

LAURENT CHERI, Plaquemines (Iberville).

A. BOYER, Moreauville (Avoyelles).

R. RIOULFI, Houma (Terrebonne).

SYLVAIN LEHMAN, Maître-de-poste à Jonville (Texas).

WM. HUDSON, à Jeannerette, paroisse Marie.

[illegible]

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $14 par an; édition hebdomadaire, $6). Nous les prévenons néanmoins que [illegible] à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, [illegible] commission allouée aux agents et aux maîtres de poste.

VAPEURS.

[illegible]

ARRANGEMENT D'ETE.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer [illegible]

CAMELIA,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures et demie du matin; le MARDI, à l'arrivée du convoi de 11 heures de l'après-midi; le MERCREDI, à l'arrivée du convoi de 9 heures du matin; le VENDREDI et le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi; le DIMANCHE à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie du matin.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Pass Landing, sur la rivière Tchefuncta, pour Madisonville [illegible] mardi et le vendredi, à 8 heures du matin; Madisonville tous les matins, le dimanche [illegible]

Le CAMELIA ne fera pas des excursions régulières. Il partira tous les dimanches matin à l'arrivée du convoi de 7 heures et demie et le mercredi à l'arrivée du convoi de 9 heures. Il ne [illegible]

Il ne sera pas [illegible]

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de brouillards.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisburg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.

15 mai Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Excursions du Dimanche et du Mercredi.

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

Le beau steamer [illegible] CAMELIA, Capt. Wm. H. [illegible] LE DIMANCHE et le MERCREDI, à Mandeville, Lewisburg et Madisonville, à 7 heures du matin [illegible] DIMANCHE, 7 mai. Il partira de l'extrémité du chemin de fer, au lac, à l'arrivée du train de 7 heures et demie du matin, le mercredi, à l'arrivée du train de 9 heures du matin. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans le soir du même jour, à temps pour le train de 7 heures [illegible]

Prix du passage (aller et retour) $1.

COHEN M. SORIA, Agent. Aux Nos. 18 et 20 de la rue de l'Union. 12 mai

---

Pour les Attakapas et l'Atchafalaya.

Départ, SAMEDI, 18 juillet, à 5 heures P. M. Pour Simmesport, Churchville et tous les points intermédiaires de la rivière Atchafalaya et du Bayou Chêne, Pattersonville, Centreville, Franklin, Charenton, Jeanerette, la Nouvelle-Ibérie, Fausse-Pointe, St-Martinville et tous les débarcadères du Bayou Têche. Le bateau à vapeur d'un faible tirant d'eau, IDA, capitaine J. F. Porgey, A. Meynier, fr. comm'n, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

TETE & CARLIN, agents, Au No 4 de la rue Tchoupitoulas. 16juillet—2f

---

Bateau Régulier du Grand Ecore.

Départ, tous les MARDIS, à 5 heures P. M., à dater de MARDI, 4 août.

Pour Grand Ecore, Montgomery, Pétersonchare de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Newman et Norris et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur, d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. O. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à

LORD & McPEAKE, Agents, No. 46 de la rue du Camp. 25 juillet—1m.

OPELOUSAS.

Paquebot régulier du Mercredi. Pour Washington, Port Barre, Simmesport, Churchville et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Le bateau neuf BERTHA, d'un faible tirant d'eau, capitaine H. H. Brand, commis J. B. Schmedt, partira tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il prendra des passagers et du fret pour tous les débarcadères du bayou Des Glaises, à être laissés au débarcadère Bill SHED ou aux entrepôts à Simmesport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. B. WOODS & CO., No 79 de la rue Gravier. 1 juil—1 m

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Greens Tree Landing.

Le bateau à vapeur E. L. HODGE, capt. V. H. Barrance; commis, James Mahoney, part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quittera Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

E. O. MELANCON, No. 20 de la rue Conti. 16mai—1an

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les LUNDIS à 5 heures P. M., et les VENDREDIS à 10 heures A. M.

LIZZIE HOPKINS, Capitaine J. F. Ancoin, Commis P. A. Cherbet.

Pour tous les débarcadères de la côte jusqu'à Donaldsonville et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

A son retour à la Nouvelle-Orléans, ce bateau [illegible] les voyages les dimanches et mercredis au [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

B. RIVET, No 80 rue Conti. 16 juill—1an

Pour la Côte,—au dessous de la ville.—Départ tous les MARDIS et VENDREDIS, à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et du marcheur, capt. A. F. Jeanfreau, Commis, J. C. Tremoulet partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les MERCREDIS et SAMEDIS, vers trois heures de l'après midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

J. FERNANDEZ & CO., 21 sept—3m No 73 de la rue Vieille Levée.

Pour la Côte,—au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDI et SAMEDI à 10 heures du matin.

Pour les Forts, la station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur

MARY IDA,

capitaine A. J. Ruiz; J. L. Boyd et F. R. Barry, commis; partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nouvelle-Orléans tous les LUNDI et JEUDI de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord. 9 mai—1 m.

Mechanics' and Traders INSURANCE COMPANY.

Au No 14 de la rue Carondelet.

QUATRIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 août 1873:		
Primes sur l'incendie	$[illegible]	
Primes de mer	[illegible]	
Primes de rivières	[illegible]	
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872	43,000 00	
Total		$[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année		[illegible]
		$[illegible]
Pertes payées dans l'année:		
Sur les risques d'incendie	$64,517 39	
Sur les risques de mer	17,685 81	
Sur les risques de rivières	18,391 71—100,594 [illegible]	
		$[illegible]
En moins,		
Réduction (rebate), 25 pour cent	$[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
Dépenses, taxes, licences, intérêt	3,446 30	
Réservé pour pertes non réglées	20,000 00	[illegible]
Bénéfice net		$[illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$[illegible]
Billets à recevoir pour primes et prêts		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Actions bons, actions, etc., de banques compagnies d'assurance, etc.		[illegible]
Propriété foncière		[illegible]
Billets d'actions (stock notes)		[illegible]
		$[illegible] 17

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.

JAMES A. WHITE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

Assermentés et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 28 septembre 1873.

CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.

Les Directeurs ont déclaré:

Intérêt sur le capital payé ..... 10 pour cent.
Dividende sur le bénéfice 5
Dividende sur primes remboursées 15

Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 29 octobre prochain.

DIRECTEURS.

C. W. Allen,	C. A. Green
A. J. Aiken,	J. L. Haas,
J. A. Braselman,	Col. T. H. Hunt,
W. T. Blakemore,	J. D. Hill,
I. Bloom,	Jas. S. Lapphier,
Sam. Boyd,	Robert L. Moore,
C. H. C. Brown,	John Myers,
John D. Cobb,	H. J. Mullan,
Geo. W. Church,	Edward Nalle,
J. E. Campbell,	G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman,	W. B. Thompson,
Lucien J. Doize,	Frederick Wing,
J. A. Dunnica,	C. W. Wood,
Fred. Ernest,	Louis A. Wiltz,
Benjamin Gorsse,	T. S. Waterman.

13sept—1m—2f

Billets d'excursion (aller et retour) POUR LES SOURCES DE LA VIRGINIE, via Louisville.

Les voyageurs partis de la Nouvelle-Orléans trouveront des billets (les prix en ont été réduits de beaucoup) à Miles, Humboldt, Memphis et Montgomery pour toutes les célèbres villes d'eaux de la Virginie.

Ces billets sont bons, quand on va à l'Est, pendant trente jours, à dater du jour de la vente et, pour le retour, jusqu'au 1er novembre.

Les voyageurs ont l'avantage des chars de toilette Pullman, de la Nouvelle-Orléans à Louisville, sans changement; ils font un délicieux voyage sur la rivière Ohio, de Cincinnati à Huntington; ils passent, le jour, sur le chemin de fer de Chesapeake et de l'Ohio et traversent un pays qui offre à leurs yeux les paysages les plus magnifiques [illegible]

Demandez les billets pour

Les sources de la Virginie, via Louisville.

C. P. ATMORE, Agent général pour les passagers et les billets.

CHEMINS DE FER.

[illegible] LINE.

[redacted]

On and after May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows:

EXPRESS AND MAIL DAILY at [illegible]
[illegible] ACCOMMODATION TRAIN DAILY [illegible]
Through night express daily, at [illegible] p. m.

Arrive:

Camp Accommodation (daily except Sunday) at [illegible]
Express and Mail daily at [illegible]
Through night Express, daily at [illegible]

The [illegible] express train will stop only at regular telegraph stations between [illegible] City and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.

R. P. [illegible], General [illegible] Agent.

S. H. SCRANTON, General Superintendent. [illegible]

L [illegible]

[redacted]

A partir du

31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à [illegible]

TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (tous les jours, excepté le dimanche) à [illegible] p. m.

[illegible]

Ceci est le seul qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charleston.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. [illegible], Agent-Général pour les passagers.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général. [illegible]

[redacted]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent au [illegible]

(Du dépôt, au pied de la rue des Cannibals)

DEPARTS.		ARRIVEES.	
Express	[illegible] A. M.	Express	[illegible] P. M.
Malle	[illegible]	Malle	[illegible]

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 21 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Surintendant-Général. [illegible]

[redacted]

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Chicago street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:40 A. M.	Express	[illegible] P. M.
Mail	5:00 P. M.	Mail	[illegible]

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and information given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. [illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain.

[redacted]

L'extrémité du chemin, en ville, est depuis à l'"ancien dépôt," rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursions au Lac—aller et retour, le même jour, 25 cents. [illegible]

Pour le confort du Country—il y aura pour aller et retour [illegible]

Départs de la ville.		Départs du lac.	
[illegible]		[illegible]	

Les dimanches un train partira toutes les demi heures, de 2 heures de l'après-midi. Un train part de la ville tous les [illegible] à [illegible] heures.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

[illegible] S. H. SCRANTON.

[redacted]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue [illegible] tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et le fera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7½ heures A. M.

[illegible]

[illegible]

GEO. PANDELY, [illegible]

Pour fret ou passage [illegible]

[illegible] CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle DE LA Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1873:		
Sur les risques d'incendie	$[illegible]	
Sur les risques de mer	[illegible]	
Sur les risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		$[illegible]
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	$[illegible]	
En moins — Primes remboursées	11,776 00	
		$[illegible]
Montant net des primes		$[illegible]
Réassurances	$ [illegible]	
Pertes par le feu	$[illegible] 07	
Pertes sur mer	[illegible]	
Pertes sur rivières	2,776 [illegible]	
		$[illegible]
Dépenses, taxes, etc., intérêt		[illegible]
Commissions des agences d'agences		7,[illegible]
Réduction (rebate) aux assurés		20,[illegible]
Intérêt semi-annuel sur le capital		[illegible]
Cinq pour cent payé en août 1873	$[illegible]	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
Réservé pour réclamations non réglées		$ [illegible]
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
En caisse		$ [illegible]
Effets à recevoir, pour primes		[illegible]
Bons de la ville et autres bons		[illegible]
Actions de la Compagnie du gaz et autres		[illegible]
Billets en garantie et billets hypothécaires		[illegible]
Primes en voie de recouvrement		[illegible]
Comptes en suspens		[illegible]
Primes d'agence pour décembre		[illegible]
Mandats		[illegible]
Succursale		[illegible]
Louisiana Cotton Factory		[illegible]
Propriété au coin des rues Canal et Camp		[illegible]
Autres propriétés foncières		[illegible]
Dû par des Compagnies d'assurance		[illegible]
Dépréciation		[illegible]
Valeur sur le marché, au comptant		$[illegible]

PASSIF.

Capital	$[illegible]	
Risques non expirés	[illegible]	
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00	
Intérêts et dividendes non collectés	[illegible]	
Effets à payer	[illegible]	
Réclamations non réglées	[illegible]	
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	[illegible]	
		$[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, pardevant moi, ce 5 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 140 de la rue Gravier, Nlle-Orléans.

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Puyro,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	[illegible]
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

9 janv—1 an

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans—Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL soit connu que ce 28e jour de novembre de l'année de Notre-Seigneur mil huit cent soixante-treize,

Pardevant moi, Armand Pitot, notaire public, dûment commissionné et assermenté dans et pour la paroisse et la ville susdites, y résidant, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés,

Sont présentées les parties dont les signatures figurent ici—lesquelles parties, stipulant pour elles-mêmes et les personnes qu'elles représentent,

Ont déclaré que profitant des droits et privilèges accordés par les lois de l'Etat de la Louisiane relativement à l'organisation de corporations [illegible] elles se sont engagées [illegible] et former une corporation dans le but et sous les stipulations et règlements suivants:

ARTICLE I.

Nom, Domicile, Terme et Représentation légale.

Le nom de cette société sera THE LABORING HOMESTEAD AND CO-OPERATIVE ASSOCIATION OF LOUISIANA. Elle aura domicile et aura son principal bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane.

ARTICLE II.

Fonctions et Pouvoirs.

[illegible]

ARTICLE III.

Objets et Buts.

[illegible]

ARTICLE IV.

Capital, Actions, Etc.

Le capital de cette Société sera de CINQ CENT MILLE PIASTRES, avec privilège de l'augmenter à une somme [illegible] et sera divisé en CINQUANTE MILLE actions de la valeur au pair de DIX PIASTRES [illegible]

ARTICLE V.

Transfert d'actions.

[illegible]

ARTICLE VI.

Epoque de commencement des affaires.

[illegible]

ARTICLE VII.

Limite de la responsabilité des actionnaires.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

Corporations comme actionnaires.

[illegible]

ARTICLE X.

Conseil de Direction.

[illegible]

ARTICLE XI.

Premier Conseil de Direction et premier Corps d'Officiers.

Les actionnaires désignés comme devant constituer le premier Conseil de Direction [illegible]

JULES TUYES,	EMILE DE BUYS,
JEAN LANGLES,	ALPH. TERTROU,
CHARLES NATHAN,	F. GYPS. RICARD,
AUGUSTE GERARD,	WM. R. SCHMIDT,
DANGEVILLE,	L. KERNION.

Et les personnes suivantes sont les Officiers pour la même période:

A. GERARD ..... Président.
EMILE DE BUYS ..... Vice-président.
[illegible] ..... Secrétaire.
[illegible] ..... Trésorier.

Le conseil de direction aura le pouvoir d'élire ou de nommer tous autres officiers et employés [illegible]

ARTICLE XII.

Election de Directeurs.

[illegible]

ARTICLE XIII.

Souscripteurs.

[illegible]

ARTICLE XIV.

Devoirs des Officiers.

Président.

[illegible]

Vice-président.

[illegible]

Secrétaire.

[illegible]

Trésorier.

[illegible]

Avocat.

[illegible]

Assesseurs.

[illegible]

ARTICLE XV.

Prohibition.

[illegible]

ARTICLE XVI.

Amendes, Changement, Dissolution.

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE XVII.

Etat annuel. Fonds de réserve. Dividendes.

[illegible]

ARTICLE XVIII.

Liquidation.

[illegible]

L'original est signé:

A. GERARD,	E. DE BUYS,
[illegible] KERNION,	[illegible] TERTROU,
J. TUYES,	F. G. RICARD,
CHAS NATHAN,	W. R. SCHMIDT,
J. LANGLES.	

A. LA FICE, [illegible] Témoins.

A. PITOT Jr., notaire public.

[illegible]

Nlle-Orléans, 1 décembre 1873.

Signé: C. DARCANTEL, Député de l'enregistreur.

Pour copie conforme,

(L. S.) A. PITOT Jr., notaire public.

Charte Amendée DE LA New-Orleans Mutual Insurance Company

(Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans)

actuellement la

New-Orleans Insurance Co.

(Compagnie d'Assurance de la Nlle-Orléans)

ETAT de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.—Qu'on le sache que [illegible]

[illegible]

ARTICLE I.

[illegible]

ARTICLE II.

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

Les actionnaires ci-après nommés composeront le Conseil de Direction [illegible]

W. B. SCHMIDT,
[illegible]
A. REICHARD,
PLACIDE FORSTALL,
H. GALLY,
GEORGE URQUHART,
CHAS. LAFITTE,
[illegible] SCHREIBER,
[illegible] BLANCHARD,
G. W. BABCOCK,
M. PAYRO,
J. TUYES.

ARTICLE IX.

[illegible]

ARTICLE X.

[illegible]

ARTICLE XI.

[illegible]

ARTICLE XII.

[illegible]

Original signé

J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
S. CHALARON,
A. CAPDEVIELLE.
P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Nouvelle-Orléans, 3 avril, 1874

[Signé] C. DARCANTEL, Député Recorder.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public, No. 140 rue Gravier.

7 avril—1m à mai

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:

Sur risques de feu	$[illegible]
Sur risques de mer	[illegible]
Sur risques de rivières	[illegible]
Total des primes	[illegible]
Moins primes rendues	[illegible]
Primes acquises	[illegible]
Déduit—Pertes par le feu	[illegible]
Pertes sur mer	[illegible]
Pertes sur rivières	[illegible]
Réassurances	[illegible]
Réductions (rebate)	[illegible]
Taxes	7,[illegible]
Loyer	1,[illegible]
Dépenses, et profits et pertes	[illegible]
Réservé pour primes non terminées	[illegible]

La Compagnie possède l'ACTIF suivant:

Capital en Stock-notes	[illegible]
Comptant	[illegible]
Comptes en voie de collection	[illegible]
Billets recevables	[illegible]
Prêts sur garanties	[illegible]
Prêts sur hypothèques	[illegible]
Stocks et Bons	[illegible]
Installations de bureaux et meubles	[illegible]
En mains d'agents en Europe, etc.	[illegible]
Moins intérêts, non payés et dividendes	[illegible]

Copie certifiée [illegible]

B. GANUCHEAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé, pardevant moi, ce [illegible] jour janvier 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874.

[illegible]

CHARTE.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]

[illegible] CHARLES ROMAN, Président.

WM. KLEIBA.

L. E. DUCROS, [illegible]

Nouvelle-Orléans, [illegible] décembre 1873.

C. DARCANTEL, Député enregistreur.

AVIS.—Bureau du Board des Assureurs—Nouvelle-Orléans, [illegible] juin 1874.—AUJOURD'HUI [illegible]

[illegible]

GEO. MATHER, Secrétaire.

CHARTE.

Etats-Unis d'Amérique,

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.

QU'IL SOIT connu que ce jour [illegible]

[illegible]

Articles d'Incorporation.

ARTICLE I.

Le nom de la présente corporation sera "THE ST. MAURICE MUTUAL AID ASSOCIATION (BARRACKS AND VERSAILLES) (ASSOCIATION D'ASSISTANCE MUTUELLE DE ST. MAURICE — CASERNES ET VERSAILLES). Elle aura son domicile dans la ville de la Nlle-Orléans. [illegible]

ARTICLE II.

La société a pour but:

[illegible]

ARTICLE III.

[illegible]

ARTICLE IV.

[illegible]

ARTICLE V.

[illegible]

ARTICLE VI.

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

AMEDEE DUCATEL, Notaire.

[illegible] JOHN McPHELIN.

[illegible] C. DARCANTEL, Député de l'enregistreur.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Ville de la Nouvelle-Orléans.

QU'IL SOIT CONNU, que ce [illegible] jour de Décembre de l'année mil huit cent soixante-treize,

Pardevant moi, MARCEL T. DUCROS, notaire public dans et pour la ville et paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, [illegible]

Est présenté M. CHARLES ROMAN, président [illegible] LA SALAMANDRE [illegible]

[illegible]

ARTICLE VII.

[illegible]

ARTICLE VIII.

[illegible]

ARTICLE IX.

[illegible]